

CHAMPIONNATS BI-DEPARTEMENTAUX U15 – U17 – U18

Réunion interdistricts du 28 février 2022
En visioconférence

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Présents :

District 18 : Marc TERMINET (Président) – Patrick TERMINET (Président Commission de Discipline) – Pascal LORGEUX (Président Commission Coupes et Championnats) – Emmanuel CAINER (CTD).

District 36 : Jacques BREJAUD (Secrétaire Général) – François BOUQUET (Président Commission de Discipline) – Patrick CHAMPAGNAT (Président Commission Appel de Discipline) – Jacques LHUILLIER (Président Commission Sportive) – Christophe PASQUET et Patrick AUBARD (Membres Commission Sportive)

Excusé : Marc TOUCHET (Président District 36)

La réunion est ouverte à 18h05 par Marc TERMINET Président District 18.

La présente réunion a pour objet de définir ou redéfinir les missions de chaque district vis-à-vis de la compétition bi-départementale dont il a la gestion.

Gestion des compétitions

Le district 18 gère la compétition U15
Le district 36 gère les compétitions U17 et U18.

Affaires sportives et disciplinaires

Toutes les affaires sportives et disciplinaires de chaque catégorie sont sous l'entière responsabilité du district qui gère la compétition.

Chaque district appliquera ses propres tarifs dans la compétition dont il a la gestion (amendes diverses, frais de procédure, etc...)

Les frais de défraiement des arbitres sont identiques pour chaque district (26 € pour la saison 2021/2022).

Les présentes dispositions annulent et remplacent les décisions prises au cours des réunions des 10 décembre 2021 et 17 janvier 2022 concernant les mêmes sujets.

Celles-ci seront soumises à l'approbation des prochains bureaux ou comité de direction des districts respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45.

Le Président District 18

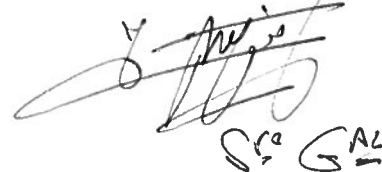
Marc TERMINET



1/3

Le Secrétaire de Séance

Patrick CHAMPAGNAT



Secr. GAL